

Publié le 5 mai 2022

Neuf villes et métropoles françaises retenues pour le programme européen des « 100 villes neutres pour le climat et intelligentes d'ici 2030 »

En novembre 2021, la Commission européenne lançait un AMI pour « 100 villes neutres pour le climat et intelligentes d'ici 2030 », au titre de son programme-cadre pour la recherche et l'innovation « Horizon Europe ». Elle a dévoilé la liste des cent villes lauréates ce jeudi 28 avril. Parmi elles : Paris, Lyon, Marseille, Dunkerque et les EPCI de Bordeaux, Grenoble, Nantes, Angers et Dijon.



Paris, Lyon et Marseille comptent parmi les lauréats de l'AMI « **100 villes neutres pour le climat et intelligentes** » que la Commission européenne a lancé en novembre 2021. Cette initiative de soutien à la décarbonation des villes s'inscrit dans le programme-cadre de recherche et d'innovation Horizon Europe, qui a succédé l'an passé à Horizon 2020, et vise à sélectionner 100 villes (ou les collectivités recouvrant des territoires urbains) qui seront accompagnées dans leurs démarches de transition, en assurant notamment un large engagement des citoyens.

Ces territoires pionniers, théâtres d'expérimentations et d'innovations, auront vocation à jouer un rôle d'éclaireurs, dans le cadre de l'objectif d'une neutralité climatique à l'échelle du continent d'ici 2050. Car si la transition écologique « fait actuellement son chemin dans toute l'Europe [...] il y a toujours besoin de pionniers, qui se fixent des objectifs encore plus élevés », selon les mots d'Ursula von der Leyen. « Ces villes nous montrent la voie à suivre pour un avenir plus sain ».

100 villes, 12 % de la population de l'UE

Les cent villes retenues représentent au total 12 % de la population de l'UE. On retrouve vingt capitales (Rome, Madrid, Lisbonne, Copenhague, Amsterdam, Helsinki, Stockholm, Riga, Vilnius, Varsovie, Dublin, la Région de Bruxelles-Capitale, Zagreb, Ljubljana, Athènes, Bratislava, Sofia, Budapest, Bucarest) et plusieurs grandes villes comme Munich, Anvers, Milan ou Barcelone. **En France, les candidatures de quatre communes et cinq métropoles sont retenues - il s'agit de Paris, Lyon, Marseille, Dunkerque, et des métropoles de Bordeaux, Grenoble, Nantes, Dijon et Angers.**

L'ensemble des pays membres de l'Union sont représentés parmi les lauréats. Par ailleurs, 12 villes supplémentaires, appartenant à des pays associés mais non membres de l'UE, s'ajoutent à ces 100. Parmi elles, les quatre capitales que sont Oslo, Reykjavik, Sarejevo, et Podgorica, mais aussi d'autres grandes villes comme Glasgow, Bristol et surtout Istanbul.

Localisation des cent collectivités européennes retenues, sur les 377 candidatures reçues par la Commission.



360 M€ engagés avant la fin 2023

Pour accélérer le déploiement du dispositif, la mission « Ville » d'Horizon Europe doit lui allouer près de 360 M€ avant la fin 2023. Cette somme doit notamment **soutenir la recherche et l'innovation sur les thématiques de la mobilité propre, l'efficacité énergétique et la planification urbaine verte.**

La première étape de réalisation du programme, déjà amorcée, est la mise en place d'une plateforme de mission à même de proposer aux territoires une expertise technique, juridique et

financière. Opérée par le consortium NetZeroCities, cette taskforce associe des institutions académiques et de recherche, des industriels, des acteurs du secteur financier, des ONG, des autorités publiques nationales et locales, ainsi que des représentants de citoyens.

Des « contrats de ville climatique »

Désormais, les villes sélectionnées doivent être accompagnées par la taskforce pour élaborer le socle de leur démarche de transition, à savoir les « contrats de ville climatique » ou CCC (« *Climate city contracts* »). Ceux-ci doivent proposer un plan global en faveur de la neutralité climatique, couvrant tous les secteurs, de la mobilité à la gestion des déchets en passant par les transports et le bâtiment. Ces contrats prendront la forme de mémorandums d'entente, c'est-à-dire qu'il n'auront aucune force exécutoire. Ils représenteront toutefois un engagement politique « clair et visible », selon la Commission. **Par ailleurs, un label devrait être décerné aux villes lauréates, leur donnant un avantage pour les futurs appels à projets et mécanismes de financement que la Commission mettra en place.**

La Commission souhaite que les CCC soient élaborés dans le cadre d'un processus de co-construction innovant, impliquant toutes les parties prenantes – bien au-delà des seules autorités locales, nationales et européennes. Étant donné leur nature trans-sectorielles et la nécessité de s'adapter aux spécificités des situations locales, ces contrats devront véritablement émaner des échelons les plus locaux dans une approche ascendante. Les citoyens, les institutions de recherche et le secteur privé seront nécessairement associés à leur élaboration.

Cet article « Neuf villes et métropoles françaises retenues pour le programme européen des « 100 villes neutres pour le climat et intelligentes d'ici 2030 » est issu d'un partenariat éditorial avec cadredeville.com, la plateforme des projets urbains qui fournit un service complet d'informations et de data pour ceux qui font la ville de demain.

Autres articles pouvant vous intéresser

Transition écologique : [Transition écologique, comment les Epl valorisent les ressources locales](#) et [Veolia et la FedEpl renouvellent leur partenariat](#) avec l'ambition de mettre les Epl au cœur de la transition écologique

Europe : [Journée de l'Europe 2022](#) et [le label RSE](#)

Voir les autres articles pouvant vous intéresser pour les consulter vous devez être abonné à Cadre de ville :

[Romain Lucazeau, directeur général de La Scet : « L'ingénierie territoriale sécurise l'investissement public »](#)

Moins d'un tiers du Plan de relance a été décaissé, alerte la Scet. Dans des économies devenues « bottom-up », les inégalités territoriales sont devenues « un sujet micro-géographique », veut croire le directeur général de la Scet, Romain Lucazeau, qui identifie le rôle névralgique de ce qu'il nomme « la chefferie de projet » pour accompagner l'investissement dans les territoires. Proposant notamment que l'on envoie quelques hauts fonctionnaires parisiens piloter des projets sur le terrain, il présente aussi la remise en ordre de la société à laquelle il s'est attelé depuis sa nomination voici moins d'un an, et son « positionnement de marché »

La Région île-de-France lance un AMI pour aménager une parcelle maraîchère à Massy

Objectif : une « mini-ferme ». La Région espère faire prospérer, à l'échelle locale, un intérêt des habitants pour la permaculture, le maraîchage et la préservation de l'environnement.

ZAN : les pelouses en ville seront considérées comme des sols artificialisés

Dans les documents d'urbanisme, les bois et squares urbains, mais aussi les parcelles d'agriculture urbaine seront, eux, considérés non artificialisés. Les décrets sont parus

Par Cadre de Ville